

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 mai à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 mai 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusées : MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : **22 MAI 2025**
Et publication ou notification le :
22 MAI 2025

A été nommé secrétaire : M. Jérôme BRUN

2025_05_11 – Ecole publique François Elie Voisin : dispositif "Espace sans tabac"

La Directrice de l'école François Elie Voisin nous a interpellé pour la mise en place d'un panneau "Espace sans tabac" à l'entrée de l'école.

Corinne SAINTURAT-NIEL prend la parole pour exposer le dispositif de partenariat entre la commune et le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer et la création d'un espace labellisé "ESPACE SANS TABAC".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte le dispositif de partenariat entre la commune et le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer et la création d'un espace labellisé "Espace sans tabac" aux abords de l'enceinte de l'école.
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat "Espace sans tabac" entre la commune de Notre Dame de Riez et le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer et tous documents relatifs au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le **22 MAI 2025**
Le Maire,
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN